

## Lettre de Voltaire à D'Alembert et Condorcet, 21 janvier 1775

**Expéditeur(s) : Voltaire**

### Les pages

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### Relations entre les documents

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

### Citer cette page

Voltaire, Lettre de Voltaire à D'Alembert et Condorcet, 21 janvier 1775, 1775-01-21

Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Consulté le 05/12/2025 sur la plate-forme EMAN :  
<https://eman-archives.org/dalembert/items/show/1512>

### Informations sur le contenu de la lettre

IncipitMme Denis et moi, nous avons l'un et l'autre...

RésuméLinguet et le commerce des blés. Remercier « Féderic » pour la protection de d'Etallonde, ingénieur compétent et aimable. La duchesse d'Enville, Vergennes, Maurepas. L'inanité du procès, d'Hornoy.

Justification de la datationNon renseigné

Numéro inventaire75.07

Identifiant1599

NumPappas1452

### Présentation

Sous-titre1452

Date1775-01-21

Mentions légales

- Fiche : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN

(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

- Numérisation : Irène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG).

Editeur de la ficheIrène Passeron & Alexandre Guilbaud (IMJ-PRG) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

## Informations éditoriales sur la lettre

Format du texte de la lettreNon renseigné  
Publication de la lettreBest. D19301. Pléiade XII, p. 19-20  
Lieu d'expéditionFerney  
DestinataireD'Alembert et Condorcet  
Lieu de destinationParis  
Contexte géographiqueParis

## Information générales

LangueFrançais  
Sourceoriginal, 2 p.  
Localisation du documentParis BnF, NAFr. 24332, f. 11-12

## Description & Analyse

Analyse/Description/RemarquesNon renseigné  
Auteur(s) de l'analyseNon renseigné  
Notice créée par [Irène Passeron](#) Notice créée le 06/05/2019 Dernière modification le 20/08/2024

---

Besr. D19301 pp. 298-300  
21 janvier 1775 Voltaire à D'Alembert  
et Condorcet

1452  
•1599

January 1775

LETTER D19300

D19300. Voltaire to Louis Alexandre,  
duc de La Rochefoucauld

Monsieur,

[c. 20 January 1775]\*

Je vous conjure sans préambule de vous joindre à madame la duchesse votre mère pour une très bonne action. Je ne connais pas de meilleur moyen de vous plaire. Vous verrez par un petit papier que j'ai l'honneur de lui envoyer, qu'il n'est question que de rendre l'honneur, la fortune et la vie par cinq ou six mots, à un jeune gentilhomme plein de mérite. La chose dépend de m. de Vergennes qui ne refusera rien à m. le comte de Maurepas, et m. de Maurepas vous refusera encore moins.

Si l'aventure du chevalier de la Barre vous a fait frémir d'horreur, la protection que vous et madame la duchesse d'Anville donnerez à son ami infortuné nous fera verser des larmes de joie.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect  
mgt.

MANUSCRIPTS . BK (Th.B.BK145),  
EDITIONS 1. Kehl 18iii.15-4.

TEXTUAL NOTES

\* after some false starts this was dated  
January 1775, and was placed at the end  
of that month. but Clagnac - 18ii.349

silently altered the month to February,  
which has since been followed; there is no  
justification for this change, the probability  
being that Voltaire wrote to the duchess  
at about the same time as to the dowager  
duchess; see also Besr. D19261, note 2.

D19301. Voltaire to Jean Le Rond d'Alembert  
and Marie Jean Antoine Nicolas de Carrat, marquis  
de Condorcet

21<sup>e</sup> janv: 1775

Madame Denis et moi, nous avons l'un et l'autre au chevet de notre lit, le portrait<sup>1</sup> de Monsieur De Rosni-Colbert-Turgot. Je n'ose croire que nous le tenions de ses bontés, mais enfin, nous l'avons, et si nous allions à Paris ce carême nous n'enverrions pas chercher nos poulardes à l'hôtel-Dieu<sup>2</sup>.

Quelle rage avait donc saisi ce diable de Linguet? Il avait écrit d'abord contre la mauvaise habitude de manger du pain; et aujourd'hui il écrit contre la précieuse liberté de ce commerce nécessaire.

Raton prie vivement l'un des deux Bertrands d'écrire à Fédéric à la première occasion, et de louer prodigieusement ce Fédéric de la protection éclairée qu'il donne à mon cher et vertueux d'Estallonde.

January 1775

Mes Bertrands, mes dignes Bertrands, si vous pouviez voir mon D'Estallonde vous seriez tentés d'exterminer les auteurs d'un arrêt par lequel on devait couper la main qui dessine mieux qu'aucun ingénieur, des plans de fortifications, de sièges, de batailles, et des cartes géographiques; arracher avec des tenailles ardentes une langue qui ne parle qu'à propos, et qu'avec la plus grande modestie, et jeter dans les flammes une figure douce et aimable, qui n'a jamais commis le moindre exces. Les pleurs me viennent aux yeux, et la rage me vient à l'âme quand je considère qu'un seul bigot d'Abbeville a produit toutes ces horreurs cent fois plus infernales que l'assassinat des Calas.

Nous aurons la preuve que toutes les accusations contre D'Etallonde sont autant de calomnies. Souvenez vous bien, mes bons Bertrands, que nous ne demandons qu'un sauf conduit honorable tel qu'on le doit à un officier de Federic. Songez bien que c'est à M<sup>r</sup> De Vergennes à donner ce sauf conduit qu'on ne peut refuser; que nous nous sommes adressés à Madame La Duchesse D'Anville pour qu'elle fasse parler à M<sup>r</sup> De Vergennes par M<sup>r</sup> De Maurepas; et qu'en même tems nous avons envoié à M<sup>r</sup> l'ambassadeur du Roi de Prusse, le modèle du sauf conduit demandé. Mad<sup>e</sup> La Duchesse D'Anville sentira que nous n'avons pu nous empêcher d'instruire de tout le ministre du Roi de Prusse, parce qu'il a des ordres réitérés du Roi son maître d'agir en faveur du jeune homme.

Nous savons bien qu'il y a des cas, où il ne faudrait pas se servir de la recommandation de Federic, mais icy, on ne peut se dispenser de l'employer en faveur d'un de ses officier, surtout, quand lui même ordonne à son ministre de suivre une affaire si juste.

M<sup>r</sup> De Maurepas doit sentir plus que personne, l'atrocité, et l'absurdité du jugement d'Abbeville dont nous sommes bien résolus de ne demander la cassation qu'au conseil du Roi, et de ne la demander que quand nous serons totalement sûrs de l'obtenir. Je vous réponds d'avance que nous aurons des moyens suffisants et très simples. Figurez vous qu'un dévot avec un monitoire intimidé et menacé de l'enfer cent quarante témoins pour les faire déposer contre Le chevalier De La Barre et D'Etallonde, et que de ces cent quarante témoins il n'y en a eu cependant qu'un seul qui ait déposé une chose un peu grave. Figurez vous que les Pilates d'Abbeville n'étaient que trois. Figurez vous que des vingt cinq Pilates de la grand-chambre de Paris il n'y en eut que eux qui firent passer l'abominable arrêt. D'Hornoy le sait; D'Hornoy me l'a écrit. Quoi! deux voix de plus suffisent pour dévouer deux enfans innocents au supplice des parricides! Les anciens avaient des juges dans les enfers, nous avons eu des furies sur les fleurs de lys<sup>2</sup>.

J'ai tant de choses à dire que je ne dis plus mot. Mais si je vis encor six mois espèrerie dire sur cette affaire des vérités terribles. Raton y brûlera ce qui lui eut reste de pattes. Il ne sert à présent de ses pattes que pour vous embrasser tout deux le plus tendrement qu'il est possible.

January 1775

LETTER D19301

MANUSCRIPTS 1. o\* (BnN24332, ff. 1-2).  
2. ncc\* (Institut 871).—MS1 Reignarg [Grangier de La Marinière] sale (Paris 29 mai 1876), p. 17, no. 138; Dubrunfaut sale (Paris 22 décembre 1884), p. 13, no. 48.

EDITIONS 1. Condorcet 1.63-6.

COMMENTARY

<sup>1</sup> see Best.D19195, note 3.

<sup>2</sup> whose monopoly for the sale of meat during lent had been abolished by Turgot.

<sup>3</sup> this refers to the upholstery of the benches.

D19302. Voltaire to Jacques Vincent Le Jeune Delacroix

A Ferney, "par Lyon," 21<sup>e</sup> janvier 1775

Il semble, monsieur, qu'en adoucissant les maux de ma vieillesse, et en consolant ma solitude par la lecture de vos agréables ouvrages, vous avez voulu me priver du plaisir de vous en remercier. Vous ne m'avez point donné votre adresse. Il y a plusieurs personnes à Paris qui portent votre nom, quoiqu'il n'y ait que vous qui le rendiez célèbre.

Je hasarde mes remerciements chez votre libraire. Il a imprimé peu de mémoires aussi bien faits. Ceux pour la Rosière<sup>1</sup> sont les premiers, je crois, qui aient introduit les grâces dans l'éloquence du barreau. Celui de Delpech<sup>2</sup> me semble disputer<sup>3</sup> les probabilités avec beaucoup de vraisemblance; car les hommes ne peuvent juger que par les probabilités. La certitude n'est guère faite pour eux; et voilà pourquoi j'ai toujours pensé que notre code criminel est aussi absurde que barbare. Il n'y a guère de tribunal en France qui n'ait rendu des jugements affreux et iniques, pour avoir mal raisonné, plutôt que pour avoir eu l'intention de condamner l'innocence.

J'ai l'honneur d'être avec toute l'estime et la reconnaissance que je vous dois, monsieur,

Votre "très humble & très obéissant serviteur"

de<sup>4</sup> Voltaire

MANUSCRIPTS 1. BK (Th.B.BK2536).  
2. oc\* (BnF12946, f.17).

EDITIONS 1. 'Lettre de m. de Voltaire à m. de la Croix, avocat', *MF* (avril 1775), 4.187-8.

TEXTUAL NOTES

\* no in MS1. \* MS2, ED1 discuter

COMMENTARY

<sup>1</sup> Premier / Second<sup>e</sup> mémoire en faveur

de la rosière, pour les syndic et habitants de Salancy contre le sieur Danré, seigneur de Salancy (Paris 1774); the publisher through whom Voltaire sent his reply was P. G. Simon.

<sup>2</sup> Supplément au second mémoire pour le sieur (Antoine-Urbain) Delpech ..., contre le comte de Guines (Paris 1775); it is signed Delacroix.